



**PRÉFET
DU TARN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COLLEC COVID-19

jeudi 4 mars 2021 - 11 heures 15

La préfète appelle à la poursuite d'une mobilisation collective dans le combat contre le virus.

Le taux d'incidence reste stable (144/100 000) néanmoins le taux de positivité est en hausse notamment chez les jeunes et les 30-45 ans.

Le variant anglais représente 56 % du taux de personnes positives dans le département. Les autres variants sont également présents.

Le maintien des gestes barrières est primordial et votre communication en ce sens auprès de vos administrés est essentielle.

La vaccination progresse avec 33 134 injections dont 21 318 primo injections. Elle va s'accélérer grâce à l'arrivée massive de doses dans les prochaines semaines.

Objectif : achever la vaccination des personnes prioritaires et se préparer à la vaccination de masse. En avril le nombre de doses livrées sera multiplié par 6.

Le vaccin Astra Zeneca confirme sa grande efficacité et offre de nouvelles possibilités de prise de RDV pour les + de 75 ans et les plus de 50 ans présentant des facteurs de comorbidité. La tranche d'âge 65-75 n'est désormais plus exclue mais à ce stade seulement pour les personnes présentant des facteurs de risque.

L'ARS continue de s'appuyer sur les médecins libéraux afin de développer la vaccination au plus près de la patientèle dans des centres de vaccination éphémères.

Pour les communes qui ne l'auraient pas encore fait, il est demandé de **transmettre à la préfecture (pref-covid19@tarn.gouv.fr) la liste des personnes souhaitant se faire vacciner et n'ayant pas obtenu de rendez-vous à ce jour**. Ces listes permettront d'établir une sectorisation des futurs centres. L'objectif est d'achever la vaccination des publics prioritaires au plus vite.

Le déploiement des tests salivaires en milieu scolaire pour le premier degré est engagé. Pour l'instant seules sont concernées les écoles où le risque de contamination est le plus élevé. L'objectif est de réaliser entre 1 000 et 1400 tests salivaires par semaine.

S'agissant des salariés des entreprises, la règle actuelle reste de passer par son médecin traitant sous réserve des décisions qui pourraient être annoncées par le Premier Ministre.

La vaccination demeure à ce jour l'unique solution pour envisager une sortie de crise. Il faut limiter les vecteurs de contamination pour se donner les moyens d'éradiquer le virus. **Tant que le virus progresse, il mute, il faut l'empêcher de circuler pour éviter de nouveaux variants. Le rôle des élus est primordial afin d'inciter leurs administrés à se faire vacciner.**

Pourquoi n'est-elle pas obligatoire ? Cette question dépend du conseil constitutionnel, mais elle se pose en des termes différents pour les personnels soignants qui refusent la vaccination.

Une fiche argumentaire relative au vaccin Astra Zeneca est jointe au compte-rendu.

Prochain COLLEC jeudi 11 mars - 11h30 - les codes restent inchangés. *Il convient de se connecter impérativement avant le début de la réunion et d'éteindre son micro.*